



2^{ème} Session présidée par Philippe Noyau

Nouveau Président de la Chambre régionale d'agriculture Centre-Val de Loire

La seconde Session de la Chambre régionale d'agriculture Centre-Val de Loire s'est déroulée le vendredi 26 avril 2019, à la Cité de l'Agriculture, à Orléans, en présence des membres et de son Président, Philippe Noyau, élu le 15 mars dernier.

A la suite de son élection, Philippe NOYAU déclarait *«souhaiter renforcer le réseau des sept chambres du Centre-Val de Loire dans l'intérêt des agriculteurs, des agricultures et des territoires.»*

Pour lui, cela passe par une **adaptation des instances consultatives de la Chambre régionale** aux problèmes actuels de l'agriculture et du monde rural, une **meilleure articulation** avec les niveaux départementaux et le niveau national du réseau des Chambres d'agriculture, et une **plus grande ouverture en associant une pluralité d'acteurs** (Organisations Professionnelles Agricoles, collectivités, Etat) aux travaux des Chambres d'agriculture.

Pour cela, l'une des 1^{ères} décisions de Philippe Noyau, en tant que Président de la Chambre régionale, est de **créer 7 Comités d'orientation**, à la place des anciennes Commissions :

- Le Comité d'orientation Entreprise et Economie
- Le Comité d'orientation Elevage (COREL)
- Le Comité d'orientation Productions végétales
- Le Comité d'orientation Environnement
- Le Comité d'orientation Territoire et Ruralité
- Le Comité d'orientation de Développement (COREDEF)
- Le Comité d'orientation Installation-Transmission (CORIT)



D'autre part, lors de cette Session, **3 motions ont été adoptées** :

La motion relative au ciblage des financements issus de la hausse de la RPD (Redevance pour Pollutions Diffuses)

La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire dénonce la décision de flécher une enveloppe de 50 M€ issus de l'augmentation de la RPD vers les aides pour l'agriculture biologique, politique nationale qui devrait être financée par l'Etat et l'Europe.

En effet, la RPD est payée principalement par les agriculteurs conventionnels. D'autre part, la réussite du plan Ecophyto 2+, en terme de réduction d'utilisation des produits phytosanitaires, dépend de l'évolution des pratiques des agriculteurs conventionnels et doit être accompagnée.

La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire **demande donc que les financements soient également ciblés vers les agriculteurs conventionnels pour les aider à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires** (aides aux investissements, accompagnement des agriculteurs vers des systèmes économes en produits phytosanitaires et performants économiquement, etc)

La motion relative à la sécheresse

En ce début d'année 2019, sur l'ensemble du Centre-Val de Loire, le déficit pluviométrique est de 55 % en rapport à la moyenne des mois de février. Il atteint même 70% dans le Cher et l'Indre, départements d'élevage. Cette sécheresse ne permettra donc pas de reconstituer suffisamment les stocks de fourrages.



La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire demande donc au Conseil Régional d'assumer ses responsabilités, et **réitère sa demande d'aide conjoncturelle exceptionnelle pour les éleveurs, au regard des difficultés rencontrées.** Les Conseils Régionaux et Départementaux de Nouvelle Aquitaine mobilisent, de Grand Est, de Bourgogne Franche Comté et d'Aura se sont mobilisés et ont déjà mis en place des dispositifs d'aides structurelle et conjoncturelle conséquents pour venir en aide à leurs éleveurs. Pourquoi pas le Conseil Régional du Centre-Val de Loire ?

La motion relative au SRADDET

(Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires)

L'objectif de la Région Centre-Val de Loire est d'adopter le SRADDET, document régional de planification institué par la loi NOTRe, en fin d'année, pour commencer à le mettre en œuvre dès le premier trimestre 2020.

Les objectifs du SRADDET vont directement impacter l'agriculture en particulier les objectifs relatifs à la maîtrise du foncier, aux énergies renouvelables, à l'aménagement du territoire, à l'eau, à l'air, à l'énergie, au climat et à la biodiversité. Hors, à aucun moment le SRADDET ne s'interroge sur les conséquences de ses objectifs sur l'activité et les pratiques agricoles, et leur cohérence avec la réglementation agricole française et européenne.

La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire **demande donc que** dans l'objectif relatif à la biodiversité, **la préservation de la Trame Verte et Bleu et des sites Natura 2000 n'engendre pas de problèmes d'inconstructibilité de bâtiments agricoles dans les documents d'urbanisme, et que les règles sur les clôtures et les recommandations relatives à leur déclaration préalable soient supprimées.**

La Chambre régionale d'agriculture **demande également au Conseil Régional de mieux intégrer la contribution du réseau des Chambres d'agriculture dans la version finale du SRADDET** en particulier sur les objectifs relatifs à l'eau et à la biodiversité. Le Conseil Régional ne peut donc pas adopter en l'état son SRADDET.

Contact presse

Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire – 13 av. des Droits de l'Homme – 45921 ORLEANS
Caroline DESMIDT-PIERARD - 02 38 71 91 20 – 06 69 49 14 22 - caroline.pierard@centre.chambagri.fr